



Conseil Municipal du 15/09/ 2020 COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
15	13	2	0

Approbation du PV du 7 juillet 2020

Le PV du Conseil Municipal du 7 juillet 2020 est adopté à l'unanimité

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour le Syndicat intercommunal de télévision SERPATON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme délégués pour le Syndicat intercommunal de télévision SERPATON : Gilles BARBE titulaire, Florence LORENZI suppléante

Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la commission vie scolaire de la CC du Trièves

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentantes à la commission vie scolaire de la CC du Trièves : Véronique MENVIELLE CHABERT titulaire, Danielle MONTAGNON suppléante

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne les candidats titulaires suivants : Dominique Gavillon - Claude Didier - Gérard Chevally - Bernard Chevalier - Michel Guiguet et décide de compléter la liste des candidats titulaires et suppléants en sollicitant l'accord des représentants désignés à l'occasion de la précédente mandature.

Renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne, comme candidats à la CIID : Jean Louis GOUTEL titulaire, Gilles BARBE suppléant.

Composition de la commission SPR délibération à valider

Vu la demande de la Préfecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'annuler la délibération 2020-07-34 du 7 juillet 2020 et d'approuver à l'identique la composition de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable

Projet surverse sous PICCA

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les études et travaux à engager pour un montant de 36 006,20 € ainsi que l'affectation d'un autofinancement de 7 201.24 € au budget d'investissement eau et assainissement

Délibération relative à la fiscalité directe locale pour 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas instaurer de dispositifs d'abattement ou d'exonérations nouveaux pour 2021.

Création d'emplois non permanents pour accompagnateur de car scolaire des enfants de moins de 5 ans

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du recrutement d'un agent contractuel accompagnateur de car scolaire pour l'année scolaire 2020/2021 et prend acte de la décision du maire de signer une convention avec la commune de Saint Baudille et Pipet sur l'accompagnement du transport par car scolaire 2020/20201 des enfants de moins de 5 ans.

Ouverture du poste de secrétaire de mairie aux contractuels en application de l'article 3-3,2° de la loi 84-53 du 26-01-1984

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents soit 14 voix pour(*), de décider que l'emploi de secrétaire de Mairie, normalement occupé par un fonctionnaire, sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3,2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. (*) Jean Louis Goutel ne prend part ni aux débats ni au vote

Accroissement temporaire d'activité et tuilage sur le poste de secrétaire de mairie Création d'un emploi non permanent de secrétaire de mairie pour une durée de 3 mois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents soit 14 voix pour(*), décide de la création d'un emploi non permanent de secrétaire de mairie pour une durée de 3 mois à temps complet pour assurer un accroissement temporaire d'activité. (*) Jean Louis Goutel ne prend part ni aux débats ni au vote

Retrait de la délibération relative à la motion compteur LINKY

Vu le courrier de recours gracieux adressé le 31 juillet par la Préfecture de l'Isère dans le cadre du contrôle de légalité, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n° 2020-07-41 du 7 juillet 2020 adoptant une motion relative à l'installation des compteurs LINKY.

Prochain Conseil Municipal 20 octobre à 18h30
Fin de séance 21 heures 11

